



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la formation professionnelle SFP
Amt für Berufsbildung BBA

Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg

T +41 26 305 25 00, F +41 26 305 26 00
www.fr.ch/sfp

FO 4.1.3.1070

Demande d'admission

Nom, prénom

Adresse

NPA, localité



Privé



Mobile

Prof.

E-Mail

Date de naissance

Lieu(x) d'origine / Pays

No AVS

Langue dans laquelle vous
subirez les **examens**

français

allemand

Année d'examen souhaitée

Lieu de cours*

* Si les cours seront suivis hors du canton de domicile, veuillez compléter le **formulaire de demande supplémentaire** qui est disponible sur notre site Internet.

Profession

Option / Branche / Profil

Employeur actuel

Activités antérieures :

A remplir succinctement et compléter si nécessaire par un CV.

Genre d'activité

Employeur

Durée (du . . . au)

Sont à remettre impérativement :

- description de l'activité actuelle
- copies des **certificats de travail** attestant la pratique professionnelle
- copie d'év. documents déjà obtenus (certificat fédéral de capacité, brevet, diplôme, etc.)
- copie d'une **pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, permis de séjour, etc.)

Si l'enseignement professionnel sera suivi hors du canton de domicile, ajouter le formulaire de demande supplémentaire



Lieu et date :

Signature :

A retourner jusqu'au **31 mai 2023** à Grangeneuve, bâtiment N, Route de Grangeneuve 4, 1725 Posieux



Afin de vous préparer à l'examen final, Grangeneuve vous propose des cours préparatoires pour l'obtention du CFC de gestionnaire en intendance.

	Tarifs* 1^{ère} année	Tarifs* 2^{ème} année
Frais administratifs	CHF 60.00	CHF 60.00
Ecolage branches professionnelles	CHF 1'200.00	CHF 1'200.00
Ecolage culture générale *si le cours est suivi	CHF. 375.00	CHF 310.00
Matériel et frais env.	CHF 500.00	CHF 200.00
	CHF 2'135.00	CHF 1'770.00
	CHF 3'905.00	

Les cours professionnels sont planifiés le jeudi de 08h45 à 16h30 pour les deux ans de formation. Durant la première année, l'enseignement de la culture générale est également donné le mercredi, de 17h00 à 19h30, de fin novembre à la mi-juin.

En cas de renoncement au cours, la direction de Grangeneuve facturera des frais d'annulation de CHF 100.--*.

L'écolage et le matériel sont dus dès que les cours ont commencé. Les élèves qui quittent l'école en cours de période ne peuvent prétendre à un remboursement de l'écolage.

La direction se réserve le droit de supprimer un cours si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

Par ailleurs, le Service de la formation professionnelle percevra la taxe d'inscription de CHF 320.--* dès l'envoi de la confirmation d'admission.

**tarifs sous réserve de modification*

Lieu et date :

Signature :

Dossier à retourner jusqu'au 31 mai 2023 au plus tard à :

Grangeneuve
Bâtiment N
Nathalie Morel
Route de Grangeneuve 4
1725 Posieux